



BFB Beratungsstelle für Brandverhütung

CIPI Centre d'information pour  
la prévention des incendies

Communiqué de presse

## Les conseils de sécurité du CIPI pour des grillades sans danger

**Berne, le 3 mai 2016 – Les beaux jours arrivent et la saison des grillades a déjà commencé. De nombreux accidents sont malheureusement à déplorer chaque année en raison de manipulations inadaptées des grils. L'utilisation notamment d'aides à l'allumage hautement explosives est extrêmement dangereuse. Le Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) fournit des conseils pour une saison des grillades sans accidents.**

La plupart des accidents qui surviennent lors de grillades sont dus à un comportement imprudent et à la négligence. Si de l'essence ou de l'alcool à brûler sont par exemple versés dans les flammes d'un gril à charbons de bois pour aider le feu à démarrer, il existe alors un important risque d'explosion. Les personnes et les animaux peuvent être gravement blessés. Le boîtier d'un gril peut atteindre une température de 400° C. Les flammes s'approchent même des 800°C. Les grils à gaz ne sont pas moins dangereux, par exemple si les raccords sont défectueux. Pour éviter tout accident, il est important de suivre les principaux conseils du CIPI.

### Mesures générales de précaution

- Installez toujours votre gril de façon stable, sur une surface à l'air libre.
- Observez toujours une distance minimale de un mètre par rapport aux matériaux combustibles, par ex. meubles de jardin.
- Surveillez les enfants et animaux à proximité.
- Ayez toujours à disposition un seau d'eau ou un extincteur en cas d'urgence.

### Mesures de précaution pour les grils à charbon de bois

- N'utilisez que des allume-feu, des pâtes combustibles ou des cheminées d'allumage vendus dans le commerce spécialisé.
- Ne versez jamais d'alcool à brûler ou d'essence.
- Laissez refroidir les cendres pendant 48 heures au moins ou arrosez-les avant de les placer dans un récipient résistant au feu.

### Mesures de précaution pour les grils à gaz

- Contrôlez régulièrement l'étanchéité des conduites de gaz en les badigeonnant avec de l'eau savonneuse (l'apparition de bulles signale les parties non étanches).
- En cas d'odeur de gaz, fermez immédiatement le robinet.
- Ne fumez jamais à proximité du gril.
- Ne stockez jamais les bouteilles de gaz à l'intérieur d'un bâtiment.

### Mesures de précaution pour les grils électriques

- Avant la grillade, contrôlez que le câble ne présente pas de défaut.

Vous trouverez d'autres mesures de précaution utiles dans la notice « Des grillades sans danger ».

### Contact presse :

Rolf Meier

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)

Téléphone 031 320 22 82, [media@bfb-cipi.ch](mailto:media@bfb-cipi.ch)

---

**Attention au feu !** Le Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) est actif dans toute la Suisse et assure des prestations de service pour les établissements cantonaux d'assurance. Son siège est à Berne, auprès de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). Par le biais de campagnes et d'actions d'information à l'attention du grand public, le CIPI vise à sensibiliser la population aux dangers du feu et donne des recommandations en matière de prévention contre les incendies. [www.bfb-cipi.ch](http://www.bfb-cipi.ch)